



Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N° 36-2025
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT**

30/10/25

Du 07/11/2025 à 16h au 08/11/2025 14h -Place de l'église- Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VUL l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT le stationnement le 08 novembre de la caravane itinérante « La Bulle » sur la place de l'église dans le cadre d'une animation « bébés lecteurs »,

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité de réglementer le stationnement place de l'église afin d'assurer la sécurité des piétons,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les 5 places de stationnement côté église (emplacement délimité par des barrières) place de l'église du vendredi 07 novembre 2025 à 16h au samedi 08 novembre à 14h à l'exception du stationnement de la caravane « La Bulle ».

ARTICLE 2 : Le stationnement deviendra libre dès la levée des panneaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Indre-et-Loire et la Brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le Commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouge » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs.
- Madame Magali ROSE, animatrice coordinatrice EVS itinérant association AGORA

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 28 octobre 2025

